



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Résorption des emplois
précaires : nouveau programme
d'accès à l'emploi titulaire

Décision n° 16 12 22

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Marc Leroy.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés.

Le président indique que ce dispositif, d'abord institué pour la période 2012-2016, a été prolongé pour deux ans par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

Il appartient donc au conseil communautaire d'approuver un nouveau programme d'accès à l'emploi titulaire et de déterminer les cadres d'emplois ouverts aux modes de recrutements réservés ainsi que le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements.

Le président propose, par ailleurs, comme pour le précédent programme d'accès à l'emploi titulaires, de confier au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes l'organisation des sélections professionnelles nécessaire à la mise en œuvre du nouveau programme.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2016,

Adopte le nouveau programme d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.

Décide, en conséquence, d'ouvrir les postes requis en 2017, une fois les sélections professionnelles organisées.

Autorise le président à confier au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

Autorise le président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Le Président
E. Mari

